

**SÉCURITÉ DES ZONES
D'ACTIVITÉS DU BASSIN
NÎMOIS : LA CCI EN
ACTION**

Publiée le lundi 02 Mai 2016 - Clubs & réseaux d'entreprises

À travers les réseaux d'entreprises qu'elle anime, la CCI Nîmes constate que **le sujet de la sûreté dans les zones d'activités est devenu une problématique récurrente** : vol de matières premières, de matériels, de carburant, trafics divers...

Pour mesurer précisément l'impact de la sûreté dans les ZA, alerter les pouvoirs publics sur la base de chiffres concrets, et engager des solutions adaptées, **la CCI Nîmes, à l'initiative de Franck Dubuc, Vice-Président Industrie, a mené en 2014-2015 une enquête détaillée auprès de 737 chefs d'entreprises sur 6 ZA du bassin Nîmois.**

Cette enquête a mis en avant que :

- Les délits dans les ZA ont progressé de 45% sur les trois dernières années.
- Seul un délit sur quatre fait l'objet d'une plainte.
- Le montant moyen des préjudices pour une entreprise en ZA est de 4 870€ par an.
- 80% des entreprises disposent d'une alarme.

[Télécharger la synthèse de l'enquête Sécurité ZA \(.pdf - 308.02 Ko\)](#)

Face à ces résultats, la CCI Nîmes a souhaité alerter la Préfecture et les forces de l'ordre. Et c'est en ce sens que la CCI Nîmes, la Préfecture, les services de police, de police municipale et de gendarmerie ont décidé d'unir leurs efforts pour agir concrètement sur ce problème au travers des premières actions suivantes :

- **Création et diffusion d'un guide des bonnes pratiques de sûreté dans les zones d'activités** : que faire avant, pendant et après un délit. Objectif : apporter des solutions avant, pendant et après un délit afin de diminuer les risques et faciliter vos démarches.

[Guide pratique à télécharger - Sûreté des ZA \(.pdf - 405.01 Ko\)](#)

- Identification dans chaque zone d'un **référént sécurité**, point de contact privilégié des forces de l'ordre.
- **Renforcement des actions collectives** au sein des associations d'entreprises de ces zones (gardiennage collectif, vidéo surveillance, signalétique).
- Réalisations régulières **d'audits de sûreté** après préconisations.
- Mise en place du **dispositif "Entreprises vigilantes" qui permet aux chefs d'entreprises d'être alertés par mail** lorsqu'un fait de délinquance est commis au préjudice d'autres chefs d'entreprises de la zone d'activité.
- Mise à disposition d'une **liaison directe** (mail et téléphone) avec les forces de l'ordre.
- Sensibilisation aux dispositifs de **pré plainte en ligne** : Pégase et Athéna.

Une réunion dédiée à la sécurité dans les ZA le lundi 13 juin

Afin de finaliser cette action, **une réunion dédiée à "la sécurité des zones d'activités économiques" aura lieu le lundi 13 juin à la CCI Nîmes et vous permettra de rencontrer l'ensemble des acteurs impliqués dans ce dispositif**. N'hésitez pas d'ores et déjà à nous faire part des sujets que vous souhaiteriez aborder.

Contact

François Alias
T. 04 66 879 899
francois-alias@nimes.cci.fr

